

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4797
27 avril 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 27 AVRIL 1961 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES DU SIERRA LEONE

Au nom du Gouvernement du Sierra Leone et en ma qualité de Ministre des affaires étrangères j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Sierra Leone, ayant obtenu aujourd'hui son indépendance, souhaite par la présente poser sa candidature à l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits et devoirs que cela comporte.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir soumettre la présente demande d'admission au Conseil de sécurité à sa prochaine séance.

A cette fin, je vous adresse, par lettre séparée, une déclaration faite en application de l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Un instrument formel suivra en temps voulu.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires extérieures
Signé : John KAREFA-SMART

DECLARATION

Me référant à la demande d'admission du Sierra Leone à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement du Sierra Leone et en ma qualité de Ministre des affaires extérieures, de déclarer que le Sierra Leone accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

Le Ministre des affaires extérieures

Signé : John KAREFA-SMART
